

# **L'orientation collective des débats parlementaires sur l'assurance-maladie suisse : éléments méthodologiques**

Benoît Renevey

HES-SO//University of Applied Sciences Western Switzerland, HEF-TS Fribourg

L'assurance-maladie est l'un des sujets de débat privilégiés des parlementaires suisses. C'est un thème dont les députés helvétiques parlent pratiquement lors de chaque session parlementaire, un thème qui préoccupe d'ailleurs une grande majorité de la population suisse. Mais l'objet de cette contribution n'est pas de parler de l'assurance-maladie. Il s'agit plutôt de parler de ce que font les parlementaires suisses de leurs discussions sur ce sujet aux deux Conseils de l'Assemblée fédérale. En fait, les débats sur l'assurance-maladie sont une réalité dont l'examen approfondi doit permettre d'en savoir plus sur ce que font les parlementaires lorsqu'ils s'expriment dans l'hémicycle. Les débats sur ce thème ne sont qu'une illustration de l'activité parlementaire, mais ils en sont une illustration particulièrement intéressante si on se pose la question de la légitimité des décisions qui sont prises à leur issue : personne n'est jamais vraiment satisfait des options choisies par le parlement, ni la population et les votants qui la composent, ni les partis politiques, ni les acteurs collectifs impliqués dans le marché de la santé<sup>1</sup>. C'est comme si toute l'activité discursive des parlementaires autour de l'assurance-maladie, vue du dehors, ne servait à rien et ne satisfaisait pas aux attentes du grand public. Ci-après, je propose une réflexion en quatre points sur une analyse approfondie de la réalité discursive parlementaire suisse, une analyse inspirée de l'univers théorique de l'ethnométhodologie et de l'analyse de conversation.

## **Premier point : pour une analyse approfondie de l'activité discursive au parlement suisse**

Les recherches sur le parlement suisse ne manquent pas. Elles abordent sous des angles divers des aspects divers de l'institution parlementaire helvétique. Dans les années 1980, un programme national de recherche a permis, au-travers de plusieurs études, de mettre en lumière plus particulièrement le rôle joué par le parlement dans la décision politique suisse. Ces études ne font pas vraiment parler le parlement, ce sont plutôt elles qui parlent de lui et

---

<sup>1</sup> Je renonce ici à donner des références précises sur les manifestations publiques du mécontentement général à l'égard de la législation sur l'assurance-maladie en Suisse. Une simple recherche par mots-clés sur internet permettra à n'importe quelle personne de se rendre compte du fait que les décisions politiques en matière d'assurance-maladie ne sont jamais légitimes dans l'opinion publique suisse, que la configuration de ce système de protection n'est globalement pas jugée comme satisfaisante.

lui attribuent un rôle variable dans toute la procédure législative en Suisse (Linder, 1987 : pp. 40 ss.). Ainsi, plusieurs d'entre elles expliquent la place qu'occupe le parlement dans le cours complexe de la décision législative en Suisse et focalisent leur attention sur l'intégration du moment parlementaire dans le contexte plus global des différentes étapes de la décision aboutissant à l'adoption de la législation. Elles mettent en évidence l'importance des phases extra-parlementaires de la conception du projet législatif et de la discussion y relative, elles soulignent le rôle d'un ensemble d'acteurs collectifs et de commissions rassemblant des experts de tous horizons (Sciarini, 2006 ; Muralt Muller, 1997 ; Klöti, 1984). Ces recherches ont largement contribué à la construction de la représentation de la démocratie suisse comme un modèle de démocratie consociationnelle.

Pendant que ces premières études s'intéressent à l'activité parlementaire en tant que partie d'un ensemble plus large – le processus de décision politique – d'autres s'attachent à observer de plus près cette assemblée de députés partagée en deux Conseils. Là aussi, le focus s'est porté sur des éléments très divers du parlement. On a notamment beaucoup analysé la composition des Conseils, le contenu des propositions législatives ou des propositions d'amendements, l'appartenance partisane des proposants, les arguments des uns et des autres (Hertig, 1980 ; Jeitziner, 1997). On s'est également intéressé à la fonction du parlement suisse et à sa marge de manœuvre vis-à-vis du gouvernement et de l'administration fédérale (Ricklin, 1977 ; Ricklin et Ochsner, 1984).

Dans l'ensemble de ces recherches, réalisées ou non dans le cadre d'un programme national, l'intérêt s'est porté essentiellement sur des processus ou encore sur des acteurs collectifs. Il n'y en a pas vraiment qui s'attachent à mettre en œuvre une analyse des discours parlementaires ou des contenus énoncés dans l'hémicycle. Ce n'est que plus récemment, à partir des années 1990, que des recherches se focalisent sur ce qui se dit au parlement, produisant divers types d'analyses sur ce thème. Des études mettent en lumière les rapports entretenus entre l'arène parlementaire et d'autres arènes, notamment dans la construction des problèmes publics (Terzi, Acklin-Muji, Bovet). Au début des années 2000, l'ouvrage de Steiner et al. (2004) met en lumière une analyse pointue de la qualité des discours tenus au parlement suisse et constitue ainsi l'une des premières études à se concentrer sur ce qui se passe à l'intérieur-même du parlement suisse (entre autres institutions parlementaires) en termes d'énonciation.

Malgré ces quelques exemples, les analyses du discours parlementaire en Suisse demeurent discrètes en comparaison internationale. Les exemples ne manquent pas d'analyse des discours tenus dans des assemblées parlementaires d'autres pays et pourtant la prise de parole au parlement suisse n'est que peu étudiée. Les recherches de Van Dijk ou encore de Shen Hav s'intéressent depuis longtemps aux catégorisations mises en œuvre au travers des discours parlementaires en Grande-Bretagne, en Espagne, aux Pays-Bas, en Israël et ailleurs, sur divers thèmes. Il s'agit, dans ce type d'études, de véritablement

explorer le discours parlementaire comme type de discours produisant des catégorisations particulières et d'expliquer les déterminants de cette production de catégorisations particulières. Ces recherches mettent en lien les discours tenus au parlement et d'autres moments d'énonciation, soulignant le rôle que jouent les uns et les autres dans la construction des problèmes publics. Elles permettent également d'interroger le caractère public de la délibération en partant directement de la substance parlementaire, alors que les analyses citées plus haut ont tendance à considérer la publicité de l'activité parlementaire au-travers de textes de second niveau, comme les règlements, les lois ou encore les directives relatives aux procédures de décision législative.

Ces questions, auxquelles l'analyse plus détaillée du discours parlementaire permet de répondre, ont autant leur raison d'être en ce qui concerne la réalité parlementaire suisse que celle d'autres pays. De nombreux politologues s'accordent depuis longtemps sur l'idée que la réalité politique suisse est particulière, et particulièrement intéressante. Il en va certainement de même pour la réalité des discours tenus au parlement suisse.

### **Deuxième point : pour une analyse de la construction intersubjective des orientations collectives de l'activité parlementaire**

Les discussions et débats qui ont lieu au Palais fédéral sur l'assurance-maladie, quel que soit ce sur quoi ils débouchent, ont une raison d'être. Celle qui vient en premier à l'esprit est à rechercher dans la loi elle-même : la Constitution fédérale, la Loi sur le parlement et d'autres textes légaux également instituent la délibération comme mode de fonctionnement fondamental des deux Conseils de l'Assemblée nationale. La procédure veut que tout objet parlementaire fasse l'objet d'une délibération (art. 71 LParl). A l'origine de l'existence d'un objet parlementaire, il y a la volonté d'un acteur isolé (un parlementaire, par exemple) ou collectif (un groupe parlementaire, une brochette de parlementaires, un service de l'administration fédérale, le Conseil fédéral, etc.) de changer la loi. Ceux qui veulent changer la loi procèdent alors de telle sorte que leur proposition soit soumise aux chambres fédérales. Dès lors, on peut dire que la raison d'être des délibérations du parlement sur l'assurance-maladie est l'obligation faite aux chambres de débattre des objets qui leur sont soumis.

Mais le débat n'est-il que cela, c'est-à-dire qu'une obligation à laquelle se plient, bon gré, mal gré, les députés aux chambres fédérales ? N'est-il pas pensable que les députés, se prenant au jeu politique, ne voient pas dans le débat une obligation institutionnelle, mais plutôt une opportunité de formuler, ensemble, une décision sur l'assurance-maladie ? Cela rejoindrait les thèses de Jürgen Habermas sur la formulation de la décision collective (1992), un

processus qui se fait selon lui au-travers de la discussion argumentative (Hurrelmann, Liebsch et Nullmeier 2002 : p. 545). De ce point de vue, les débats sur l'assurance-maladie seraient de nature argumentative et serviraient à prendre une décision après que chacun eut pris connaissance de ce que l'autre avait à dire, dans une véritable « volonté d'être persuadé, de prêter attention à tous les autres points de vue présents sans égard à l'importance du pouvoir de ceux qui les expriment, de comprendre pourquoi ils ont de l'importance aux yeux de leurs promoteurs, et d'exprimer ses propres arguments dans une forme propre à discuter leurs affirmations<sup>2</sup> » (Lord 2003 : p. 22). Dans un registre un peu moins idéaliste, les travaux de Steiner et al. (2004) suggèrent un lien entre délibération et décision, lien qui se manifeste par une influence de la qualité des débats sur les résultats de ceux-ci en termes de qualité de la décision.

L'idée que les débats ont pour raison d'être une volonté collective de formuler la meilleure décision possible a cependant ses détracteurs, ou du moins est relativisée par certains. Varone, par exemple, explique que le parlement suisse est un parlement de travail plutôt qu'un parlement de parole et que « les débats les plus importants se déroulent généralement au sein des commissions parlementaires » (2004 : p. 260), ce qui suggère que les votes finaux du parlement et donc les décisions prises ne sont pas forcément influencés par les débats. Le parlement suisse n'est d'ailleurs, semble-t-il, pas une exception, puisque, selon Manin, il n'est pas assuré, également dans d'autres parlements, que les débats en plénum soient systématiquement consacrés à la formulation in situ d'une décision, celle-ci ayant déjà pu être construite à l'extérieur du parlement (1995). Compte tenu de ces arguments, la raison d'être des débats sur l'assurance-maladie au parlement ne serait pas vraiment de construire collectivement une décision par l'échange d'arguments, sachant que la décision est déjà formulée, au moins dans les grandes lignes, avant-même que l'objet parlementaire soit débattu. Enfin, pour ajouter à la relativisation de la thèse selon laquelle les débats au parlement sont collectivement orientés, par ceux qui y participent, vers la décision parlementaire, on peut faire remarquer que les prises de paroles des parlementaires sont peu suivies par les membres du parlement. Les images télévisées des sessions parlementaires montrent, notamment, une salle du Conseil national à moitié vide lorsque les orateurs s'expriment, et des Conseillers aux Etats peu attentifs à ce que disent leurs collègues de chambre.

En fin de compte, les parlementaires *doivent* débattre des objets qui leur sont soumis, la loi les y oblige. Mais on ne sait pas vraiment ce qu'ils produisent collectivement lorsqu'ils

---

<sup>2</sup> Librement traduit de « a willingness to be persuaded, to give a hearing to all other points of view regardless of the number or power of their supporters, to understand why they are of value to those who hold them, and to state one's own arguments in a form that exposes their assumptions to challenge ».

débattent : produisent-ils de la transformation de préférences en vue du vote final ou non ? produisent-ils autre chose sans lien direct avec le vote final, comme par exemple de la communication en direction du corps électoral (Kissler, 2007 : 105-121) ? Vu de l'extérieur du parlement, n'y a pas de certitude sur ce que font ensemble les parlementaires et autres orateurs qui s'expriment à tour de rôle. Les diverses théories sur le fonctionnement du parlement ne s'accorde pas sur ce point.

Dès lors, que construisent-ils ? que mettent-ils collectivement en place ? font-ils leur travail de représentation et de confrontation d'opinions ? font-ils autre chose ?

Ces questions plaident en faveur d'une analyse approfondie de la parole parlementaire, en vue de comprendre l'orientation collective des pratiques discursives qui s'y déploient.

### **Troisième point : pour une analyse EMIC de la délibération parlementaire**

Vouloir comprendre l'orientation collective des pratiques discursives au parlement peut être compris comme viser à déterminer, à l'aide d'une analyse de discours, l'intention des personnes qui s'expriment, voire dévoiler leurs desseins secrets : supposant que les décisions et les majorités qui les portent sont d'ores et déjà mises en place en-dehors du parlement, que cherchent à faire réellement les parlementaires en s'exprimant publiquement ? Si l'on suit Boutet et al., par exemple, on considérera que « les mots entrent dans des stratégies sociales (et) sont les indices et les armes de stratégies d'individuation » (1995 : p. 19). Il s'agit d'une posture clairement fondée sur l'idée que toute énonciation est opérée en relation avec la reproduction d'un ordre social et politique : l'analyse critique du discours repose sur un paradigme considérant la réalité comme un construit déterminé par le succès de certaines représentations – celle de groupes dominants – au détriment d'autres (Cameron, 2001 : pp. 123-141). Ce paradigme soutient que les intentions, en terme de lutte pour la domination sociale, des locuteurs sont intégrées aux discours – notamment dans des cadres institutionnels – et que le chercheur, grâce à des dispositifs méthodologiques appropriés, peut accéder à celles-ci et les révéler au public.

La description ci-dessus des principes fondateurs de l'analyse critique du discours manque certes de finesse. Mais elle vise essentiellement à souligner le fait que, dans ce paradigme comme dans d'autres, les discours sont considérés comme des effets de « déterminations qui les précèdent et les façonnent. Ces déterminations ont une double origine : un système de normes intériorisées et une structure hiérarchisée des positions sociales dans une société stratifiée » (Ogien et Quéré, 2005 : p. 6). De ce point de vue, le chercheur sera légitimé à mettre en lumière les déterminations en question, donc à produire un discours explicatif, considéré comme objectif, sur les pratiques discursives des parlementaires.

D'autres types d'études, moins marquées par l'idée que derrière le discours se cache la reproduction d'une hiérarchie sociale, s'appuient également sur le postulat selon lequel les contenus énoncés dans l'enceinte parlementaire sont l'objet de déterminismes. En l'occurrence, ces contenus seraient la conséquence de l'existence de grands récits sociétaux. Bauder et Semmelroggen, par exemple, débute leur article par la phrase suivante : « La politique d'immigration et le débat sur l'immigration peuvent révéler la manière dont une nation se conçoit elle-même »<sup>3</sup> (2009 : p. 1). Pour eux, les discours tenus « localement » sont le reflet de contenus traversant l'ensemble de la société où ils émergent, et le travail du chercheur est, à l'aide d'une analyse fine des discours « locaux », de reconstituer le discours global d'une société à un moment donné.

Que les chercheurs s'attachent à démontrer en quoi des discours sont le résultat de hiérarchisations sociales ou à reconstituer un imaginaire social à l'aide de catégorisations énoncées localement, le résultat est le même : le discours s'explique de l'extérieur, les enjeux de l'énonciation – que les énonciateurs soient conscients ou non de ces enjeux – se situent en-dehors de la situation d'énonciation elle-même. Dès lors, l'orientation collective de l'action devient l'objet d'interprétations différentes, les uns voyant derrière le discours une certaine réalité, pendant que les autres y voient une autre réalité. Ce point de vue sur les pratiques discursives parlementaires peut être qualifié, en référence à Headland, Pike et Harris (1990), de *ETIC*<sup>4</sup>. Il présente le désavantage de ne pas permettre une élucidation complète de la question de l'orientation collective de ces pratiques, les interprétations proposées demeurant toujours dépendantes de prémisses théoriques adoptées par les chercheurs. En changeant de point de vue sur la réalité discursive parlementaire, en reprenant le point de vue interne des participants au débat sur leurs propres pratiques, bref, en adoptant une perspective *EMIC*, le sens de la tenue de débats au parlement peut devenir tout autre : l'activité discursive des députés n'est plus considérée comme la réalisation d'une finalité transcendant le parlement ; elle peut acquérir un tout autre sens, dépendant de ce qu'en font intersubjectivement les participants au débat. S'intéresser à la situation de débat d'un point de vue non plus extérieur à l'interaction mais du point de vue des participants à celle-ci permet d'accéder à la définition que ceux-ci font de la situation sur le moment. Donc, logiquement, de savoir quel sens font les participants aux débats de leurs discours. Pour

---

<sup>3</sup> Librement traduit de : « Immigration policy and debate can reveal how a nation imagines itself »

<sup>4</sup> Définition tirée du Oxford Dictionary of Social Sciences, Oxford Reference Online : « The term *emic* describes an insider's perspective on cultural practices or forms; it refers to the self-description or reflexivity possible within any culture, as well as to the conformity of such description to the categories, values, and terms of that culture. The term *etic*, in contrast, describes an account of practices or forms based on external criteria—the perspective of an outsider. The tension between the two is a subject of constant interest and concern to anthropologists and ethnographers—and predates the formal introduction of the terms in Kenneth Pike's *Language in Relation to a Unified Theory of the Structure of Human Behavior* ( 1954 ). The distinction between *emic* and *etic* has been challenged, however, as part of the broader poststructuralist attack on objective observation and the neutrality of language as a descriptive medium ».

cela, il faut partir du principe que les participants à une interaction font intersubjectivement sens de leurs propres agissements en mettant en œuvre des pratiques méthodiques. Le repérage du caractère méthodique de la construction intersubjectife du sens et de l'orientation collective des débats, se fait « en suivant les développements de l'interaction pas à pas, dans la ligne de sa logique interne »<sup>5</sup> (Pallotti 2007 : 42). Cette position de principe quant au statut des pratiques discursives des parlementaires est inspirée du courant ethnométhodologique et de l'analyse de conversation, pour qui la mise en œuvre de pratiques sociale repose sur « les diverses méthodes que les membres utilisent pour produire et reconnaître des cours d'activités sociales et les circonstances dans lesquelles celles-ci s'intègrent »<sup>6</sup> (Clayman et Maynard 1995 : p. 2). Ainsi, « l'intelligibilité et la descriptibilité mondaines de ces actions sociales, de ces situations sociales et de ces structures sociales, sont considérées comme le résultat de ces méthodes de constitution [du réel (ndla)] ou procédures »<sup>7</sup> (ibidem). Par les termes *intelligibilité* et *descriptibilité*, les auteurs cités ci-dessus entendent le caractère *sensé* des activités mises en œuvre, l'énonciation d'arguments au parlement étant considérée également comme une activité.

Cette approche de la nature de la réalité sociale – approche dont le leitmotiv peut se résumer en ces termes : les activités des participants à une interaction prennent sens immédiatement du fait de leur propre caractère organisé et méthodique, qui les rend compréhensibles aux uns et aux autres et permet à tous l'orientation constante de leurs propres activités – nous force à regarder l'activité discursive au parlement comme une activité qui prend sens au fur et à mesure de son déploiement, nous force également à identifier les éléments méthodiques sur lesquels s'appuie le sens qui en est fait par les participants à l'interaction. Ces éléments sont disponibles à l'analyse grâce, notamment, aux minutes parlementaires, qui constituent une réalité documentaire relativement analogue à la réalité des débats. L'analyse porte sur les procédures que mettent en place les orateurs, dans leurs tours de parole, pour faire sens de ce qu'ils énoncent en tant que parties d'une activité collective orientée vers une tâche particulière. Et c'est à ce niveau qu'intervient la nécessité de se positionner, dans l'analyse, du point de vue des participants à l'interaction qui, eux, sont contraints de suivre le cours de l'action au fur et à mesure qu'elle advient : l'orientation de l'activité collective qui se déroule, dans l'ici et le maintenant, n'est ni fixée à l'avance (cf. infra), ni prévisible à long terme pour les participants à l'interaction.

---

<sup>5</sup> Librement traduit de : « following interaction step by step in accordance with its internal logic »

<sup>6</sup> Librement traduit de : « the various methods which members use to produce and recognize courses of social activity and the circumstances in which they are embedded »

<sup>7</sup> Librement traduit de : « the mundane intelligibility and accountability of social actions, situations, and structures is understood to be the outcome of these constitutive methods or procedures »

#### **Quatrième point : pour une stratégie d'analyse en deux temps**

La compréhension de la constitution intersubjective de l'orientation collective des débats parlementaires passe donc par l'observation du déroulement de l'activité discursive des députés. J'en ai fait mention plus haut, cette activité discursive est documentée par les minutes parlementaires que mettent à disposition les services du parlement. Pour compléter ces données, il est fait appel aux enregistrements vidéo, réalisés par ces mêmes services, des députés s'exprimant au parlement. L'image permet notamment de voir si l'orateur lit un discours ou s'il improvise son intervention ; elle indique également les directions dans lesquelles l'orateur regarde. Les enregistrements vidéo donnent toutefois une vision très partielle de la situation d'énonciation, les personnes qui s'expriment étant filmées en gros plan ; les caméras n'offrent aucun plan sur l'hémicycle, il n'y a pas d'images du public des parlementaires, contrairement à ce qu'on peut voir dans d'autres parlements<sup>8</sup> (France, Allemagne, etc.).

Minutes et enregistrements vidéo sont abordés selon l'approche développée plus haut. Compte tenu du fait que le déroulement des débats parlementaires est fortement réglementé par la législation suisse sur le parlement et par les directives internes d'organisation de l'activité parlementaire, l'analyse de ce matériau s'oriente en premier lieu sur la compréhension de la manière dont l'institution parlementaire est, dans le discours des députés, mise en œuvre. En d'autres termes, il s'agit premièrement de favoriser l'hypothèse selon laquelle l'orientation collective qui se déploie au cours des échanges d'arguments au parlement est de *faire* le parlement. Les pratiques de mise en œuvre de l'institutionnalité dans et par le discours sont le fondement-même de l' « institutional talk », une forme d'activité discursive dont l'analyse a été particulièrement bien décrite par Heritage dans un article de 1997 (Heritage, 1997 : pp. 161-182). Le caractère institutionnel d'une interaction se reconnaît à trois niveaux, selon cet article (ibidem : p. 163) :

1. *Institutional interaction normally involves the participants in specific goal orientations which are tied to their institution relevant identities (...).*

---

<sup>8</sup> Ca n'est pas pour autant que les députés suisses sont plus attentifs aux orateurs que leurs homologues d'autres parlements. Lors des débats en plenum au Conseil national (200 parlementaires), les orateurs s'expriment la plupart du temps face à un public clairsemé d'une dizaine de députés qui, très souvent, sont occupés à autre chose qu'à écouter ce qui se dit. Au Conseil des Etats (46 parlementaires), les députés s'expriment de leur place, mais leurs collègues les écoutent rarement, tout occupés qu'ils sont à d'autres activités. Le témoignage de ce parlementaire, Antonio Hodgers, est éloquent : « ça papote dans tous les coins, les gens parlent au téléphone, la salle est aux trois quarts vide en permanence (...) et tout cela dans la plus grande indifférence de l'orateur (...). L'autre jour encore, mon collègue vaudois Christian van Singer descendait de la tribune dépité après sa première intervention : "Je n'arrive pas à parler dans le vide, j'ai nettement raccourci mon propos" » (paru dans le journal La Tribune de Genève, le 6 décembre 2007).



2. *Institutional interaction involves special constraints on what will be treated as allowable contributions to the business at hand.*
3. *Institutional talk is associated with inferential frameworks and procedures that are particular to specific institutional contexts.*

Le principe de l'analyse des activités discursives des parlementaires sera d'identifier les pratiques mises en œuvre par les orateurs pour réaliser ces orientations vers des objectifs spécifiques (point 1 ci-dessus), pour accomplir les contraintes relatives à l'acceptable dans l'ordre de la réalité parlementaire (point 2), et pour procéder conformément à la régulation de l'institution.

Heritage suggère d'observer les méthodes de constitution de la réalité institutionnelle en focalisant l'attention sur six éléments fondamentaux du discours (ibidem : pp. 164-176). Le premier de ces six éléments est celui de l'organisation des tours de parole, car certaines institutions « comportent des transformations très spécifiques et systématiques des procédures (usuelles) de (mise en œuvre des) tours de parole dans la conversation » (ibidem : p. 164)<sup>9</sup>. En l'occurrence, le parlement suisse connaît une réglementation très stricte de l'usage de la parole dans les débats : les orateurs ne peuvent pas parler n'importe quand, ils n'ont pas la liberté d'intervenir à l'improviste, ce qui conditionne les possibilités d'action et de déviance par rapport à la mise en œuvre de l'institution. Les premiers orateurs d'un débat parlementaire sont, de par l'organisation du parlement, les représentants des commissions parlementaires, suivis des représentants des groupes parlementaires. Ces quelques personnes donneront pour objet à leur intervention l'énonciation de consignes de vote, orientant ainsi leur discours vers la réalisation d'un objectif collectif, la décision législative. Mais les interventions qui suivent, bien qu'elles soient également régulées par le règlement institutionnel, peuvent être orientées vers d'autres buts et faire dévier, l'espace d'un instant, la discussion de son orientation collective institutionnelle. Il existe, dans les débats récents sur l'assurance-maladie, des exemples, sur lesquels il serait trop long de venir en détail, de séquences discursives où les orateurs ne s'adressent plus à un destinataire collectif, mais opèrent un dialogue purement interpersonnel.

Ce genre de changements dans l'activité discursive parlementaire renvoie au deuxième des six éléments sur lesquels porte plus particulièrement l'analyse, l'organisation de la séquentialité de l'activité. La séquentialité des débats parlementaires est tout autant réglementée que l'organisation des tours de parole, et les députés s'y plient, mettant ainsi en œuvre l'institution. Les interventions personnelles sur un article de loi à adopter ou sur un amendement quelconque, par exemple, sont toujours consécutives aux discours de représentants de collectifs (majorité d'une commission, groupe parlementaire, gouvernement, etc.). Y a-t-il dès lors des différences, d'une séquence à l'autre, dans les

---

<sup>9</sup> Librement traduit de : « involve very specific and systematic transformations in conversational turn-taking procedures »

méthodes mises en œuvre pour pratiquer, dans le discours, l'institution parlementaire ? Comment les orateurs fabriquent-ils le débat parlementaire et sa vocation à précéder le vote, d'une séquence à l'autre ?

L'intérêt pour l'organisation générale de la séquentialité des débats va de pair avec un intérêt pour l'organisation interne des séquences discursives, qui constitue le troisième des six phénomènes à observer. Il est surtout question de voir si et comment des cours d'action particuliers sont initiés, qui développeraient, au cours de leur déploiement, une orientation collective particulière, et si et comment ce type d'échanges se termine ou est empêché (ibidem : p. 169). Cette orientation collective particulière peut très bien concerner également la mise en œuvre de l'institution parlementaire : il en existe un exemple récurrent au parlement suisse lorsqu'il est question de l'assurance-maladie, celui de députés qui se jettent les uns aux autres le reproche d'avoir empêché par le passé une réforme législative de l'assurance-maladie ou de ne pas avoir empoigné le problème fermement.

Quatrième élément d'intérêt : l'organisation de la nature de l'action. Toujours selon Heritage (ibidem : p. 170), l'institutionnalité des interactions discursives passe également par la manière dont les locuteurs organisent la définition de la nature de leur action. Or, celle-ci est mise en œuvre méthodiquement, par l'énonciation de contenus pertinents, censés indiquer aux auditeurs ce que fait le locuteur en parlant : il argumente, il accuse, il répond, il nie, etc. La manière dont les parlementaires marquent ce qu'ils font au moment où ils le font renseigne sur la pratique orthodoxe de la réalité parlementaire ; mais elle peut aussi renseigner sur la mise en œuvre d'autres orientations collectives que celle consistant à accomplir l'institution parlementaire.

L'accomplissement de cette institution passe cinquièmement par les usages lexicaux faits par les parlementaires. C'est probablement l'élément le plus flagrant de la réalisation de l'institution parlementaire, alors que, pour ce qui est de l'Assemblée fédérale, les choix de vocabulaire ne sont pas réglementés formellement. Ainsi, la plupart des orateurs débutent leur intervention, quel que soit le moment où ils interviennent, par un « Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés ... ». L'emploi de très nombreux autres éléments lexicaux spécifiques démontre clairement que les discours parlementaires sont au moins orientés collectivement vers l'accomplissement de cette institution. Mais il n'est pas impossible que ces usages génèrent simultanément d'autres orientations collectives, que l'analyse doit permettre de comprendre.

Enfin, la sixième « localisation » de l'accomplissement de l'institution est à voir, selon Heritage, dans l'existence d'asymétries interactionnelles : asymétrie de participation, asymétrie de savoir-faire institutionnel, asymétrie de savoir, asymétrie de ressources. En ce qui concerne le parlement suisse, la notion d'asymétrie interactionnelle est difficilement reconnaissable dans les pratiques discursives des députés, car la réglementation interne donne à tous la garantie qu'ils pourront s'exprimer conformément à leur droit.

L'accomplissement de l'institution parlementaire suisse mettrait dès lors en œuvre plutôt une symétrie interactionnelle. Mais une analyse approfondie pourrait mettre en lumière des pratiques discursives visant à diminuer la crédibilité des autres orateurs et à opérer une « crédibilisation de soi » (Micheli, 2007), induisant ainsi une certaine asymétrie interactionnelle.

La focalisation du regard de l'analyste sur ces six aspects de la pratique discursive aura permis, dans un premier temps, d'identifier les méthodes déployées par les orateurs pour accomplir l'institution parlementaire et des orientations collectives y relatives. Mais l'analyse doit encore poursuivre un deuxième objectif : savoir si les activités discursives des parlementaires opèrent le déploiement d'autres orientations collectives que l'accomplissement de l'institution parlementaire, et, si c'est le cas, comment cela se met en place. Cet objectif peut être réalisé en reprenant les mêmes aspects de la pratique discursive et en retournant le questionnement du matériau : quelles méthodes sont mises en œuvre qui n'opèrent pas l'accomplissement de l'institutionnalité de la situation d'interaction, mais qui contribuent au déploiement d'autres orientations collectives ? La prise en considération, comme point de départ pour guider l'analyse, d'autres hypothèses traditionnellement évoquées en sociologie politique quant à l'orientation collective des délibérations peut être utile. Ainsi, en tenant compte du fait que certains chercheurs voient dans l'activité discursive parlementaire un ensemble de pratiques dirigées vers l'extérieur du parlement, et plus précisément vers l'électorat<sup>10</sup>, l'analyse peut s'attacher à repérer à quoi les parlementaires font référence, dans leurs interventions, qui peut être considéré comme extérieur au parlement. Les discours des parlementaires contiennent en effet de nombreuses références à des personnes, des événements, des objets, et autres éléments externes à la réalité parlementaire. L'accomplissement de ces catégorisations-là, et les enchaînements qui s'opèrent, les ajustements qui se mettent en place entre orateurs, renseignent sur ce qui se passe du point de vue des participants à l'interaction. Comme l'indiquent bien Quéré et Ogien (2005 : p. 4), « les éléments de l'environnement ne doivent pas être tenus pour de purs objets de connaissance, mais pour des choses à utiliser, à consommer, à apprécier, à respecter, à honorer, des choses avec lesquelles il faut composer, dont il faut subir les contraintes ou endurer les réactions, dont il faut s'assumer le concours et avec les opérations desquelles il faut savoir compter ». L'observation de l'énonciation de ces catégorisations extra-parlementaires au niveau du cours des séquences du débat et compte tenu des réglementations institutionnelles, servira à comprendre ce que mettent en place, ensemble et dans l'instant, les parlementaires qui s'expriment, et qui n'est peut-être pas de l'ordre de l'accomplissement de l'institution parlementaire. Dit de manière lapidaire, il s'agit bêtement de voir ce qu'ils font de ces éléments extérieurs. La référence aux théories

---

<sup>10</sup> Voir à ce propos la typologie proposée par Patzelt (2003 : pp. 16-47)

soutenant l'idée selon laquelle les parlementaires s'adressent à leurs électeurs n'est ici qu'un point d'appui justifiant la focalisation de l'attention de l'analyste sur des éléments qui viennent de l'extérieur du parlement.

D'autres références à des éléments théoriques de la sociologie classique peuvent être utilisés, dans cette deuxième phase d'observation des discours parlementaires, comme points d'appui pour élucider un certain nombre de questions. On citera, par exemple, les théories de l'identité : quelles identités les parlementaires mettent-ils en œuvre dans leurs énonciations ? qu'est-ce qui se met en place à ce niveau, lorsqu'on observe les interventions parlementaires constituant ensemble des séquences ? Comme autre exemple, l'analyste peut faire référence aux théories de la construction des problèmes publics : quels cadrages les parlementaires opèrent-ils lorsqu'ils parlent d'assurance-maladie ? les cadrages font-ils l'objet de controverses ? observe-t-on l'émergence de séquences construites autour des cadrages ? La compréhension du déploiement progressif et situé d'orientations collectives dans et par les pratiques discursives des parlementaires peut en fait prendre appui sur de nombreux éléments de la théorie sociologique traditionnelle. La prise d'appui sur des notions issues de traditions d'observation plutôt *ETIC* permet ainsi d'ouvrir l'éventail des points de vue à partir desquels observer, dans une perspective *EMIC*, ce qui se déroule au parlement en matière d'activité discursive.

## **Conclusion**

Lorsque les députés s'expriment sur l'assurance-maladie au parlement, ils mettent en place collectivement une réalité parlementaire orientée vers plusieurs finalités : leur activité discursive sert à quelque chose. « Mais loin d'être données une fois pour toutes par une finalité fixée a priori, cette orientation et cette situation sont constamment redéfinies en cours d'action en fonction des résultats atteints par les opérations effectuées, des moyens choisis et des événements qui se produisent » (Quéré et Ogien, 2005 : p. 4). Les études réalisées jusqu'ici sur le parlement suisse ne permettent pas d'élucider du point de vue des participants aux débats parlementaires la question des orientations collectives de ces débats. Générées d'un point de vue extérieur à l'interaction, les interprétations de ces orientations collectives divergent d'une étude à l'autre. En outre, la plupart d'entre elles ne sont pas fondées sur une analyse de l'activité discursive des parlementaires, mais plutôt sur une analyse de l'intégration de la séquence parlementaire dans le tout de la procédure législative. Pour accéder à la constitution intersubjective des orientations collectives des débats parlementaires, l'intégration du point de vue des participants aux débats doit être une prémisses. Une fois ce positionnement établi, l'analyse peut se faire en deux temps : un

premier temps au cours duquel sont identifiées les méthodes par le biais desquelles les régulations de l'institution parlementaire sont accomplies ; ensuite, un deuxième temps consacré à l'identification des méthodes d'accomplissement d'un ordre non-parlementaire et, donc, d'autres orientations collectives du discours.

Quelques éléments bibliographiques :

Bächtiger, A. et al. 2007. *Deliberative Democracy: an introduction*. Swiss Political Science Review. Vol. 13, Issue 4. pp. 485-496.

Biedermann, D. et al. (hrsg). 1999. *Krankenversicherung und Gesundheitswesen - wie weiter? : 29 Entscheidungsträger beantworten zehn Grundsatzfragen*. Bern: Verlag Huber.

Clayman, S. E. et Maynard, D. W. 1995. *Ethnomethodology and conversation analysis*. In : Ten Have, P. et Psathas, G. (eds). *Situated order. Studies in the social organization of talk and embodied activities*. Washington D.C. : University Press of America. pp. 1 – 30.

Drew, P. et Heritage, J. (eds). 1992. *Talk at work. Interaction in institutional settings*. Cambridge: Cambridge university press.

Elster, J. 1998. *Deliberative democracy*. Cambridge: Cambridge University Press.

Greber, P.-Y. 1997. *Quelques questions relatives à la nouvelle loi sur l'assurance-maladie*. Revue de droit administratif et de droit fiscal et revue genevoise de droit public. - Lausanne ; Genève. - Année 52(1996), no 3/4, p. 225-251

Habermas, J. 1992. *Faktizität und Geltung. Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaat*. Frankfurt: Suhrkamp.

Headland, T. et al. (eds). 1990. *Emics and Etics: The Insider/Outsider Debate*. Thousand Oaks: Sage Publications.

Heritage, J. 1997. *Conversation Analysis and Institutional Talk: Analysing Data*. In: Silverman, D. (Ed.). *Qualitative Research. Theory, Method and Practice*. London: Sage Publication. pp. 161-182.

Hertig, H.-P. 1980. *Partei, Wählerschaft oder Verband? Entscheidungsfaktoren im eidgenössischen Parlament*. Bern: Francke.

Hurrelmann, A. et al. 2002. *Wie ist argumentative Entscheidungsfindung möglich?* Leviathan. Vol. 30, Number 4. pp. 544-564.

Jeitziner, B. 1997. *Measuring Political Preferences: Ratings for Members of the Swiss National Council*. Schweizerische Zeitschrift für Politische Wissenschaft. Vol. 3(4). 1-27.

Klöti, U. 1984. *Politikformulierung*. In: Klöti, U. (ed.). *Manuel du système politique suisse. Tome 2*. Berne: Haupt, 313-319.

Linder, W. 1987. *Politische Entscheidung und Gesetzesvollzug in der Schweiz*. Bern: Verlag Paul Haupt

Lord, C. 2004. *Legitimising a Contested Polity: The Case of the EU*. In: Closa, C. and Fossum, J. E., *Deliberative constitutional politics in the EU*. Oslo: ARENA, 2004.

Manin, B. 1995. *Principes du gouvernement représentatif*. Paris: Calmann-Lévy.

Micheli, R. 2007. *Stratégies de crédibilisation de soi dans le discours parlementaire*. Antipodes. Vol. 5(1).

Muralt Müller, H. 1997. *Vernehmlassungsverfahren – Helvetisches Ritual oder modernes partizipatorisches Instrument der Konkordanzdemokratie?* LeGes, 1997/2: 17-39

Ogien, A. et Quéré, L. 2005. *Le vocabulaire de la sociologie de l'action*. Paris: Ellipses.

Pallotti, G. 2007. *Conversation analysis: methodology, machinery and application to specific settings*. In: Seedhouse, P. et Bowles, H. (eds). *Conversation analysis and language for specific purposes*. Bern: Peter Lang.

Patzelt, W. 2003. *Parlamente und Ihre Funktionen. Institutionelle Mechanismen und institutionelles Lernen im Vergleich*. Wiesbaden: Westdeutscher Verlag.

Pépin, N. 2007. *Identités fragmentées. Eléments pour une grammaire de l'identité*. Bern: Peter Lang.

Ricklin, A. 1977. *Die Funktionen des schweizerischen Parlamentes im internationalen Vergleich*. Zeitschrift für Parlamentsfragen. 3. 368-385.

Ricklin, A. et Ochsner, A. 1984. *Parlament*. In: Klöti, U. (ed.). *Manuel du système politique suisse. Tome 2*. Berne: Haupt, 77-115.

Steiner, J. et al. 2004. *Deliberative politics in action. Analysing parliamentary discourse*. Cambridge: Cambridge university press.

Varone, F. 2004. in: Costa, O. et al. (éds). *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe*. Bruxelles: éditions de l'Université de Bruxelles. pp. 252-267.